

**Compte rendu de la table ronde " débardage *"
au musée relais du Cheval Comtois de Levier
Samedi 1er octobre 2005**

- * *"Le débardage à cheval : incidence économique par la valorisation des petits bois et incidence sociale par le maintien de l'emploi et du tissu rural"*.
- *Compte-rendu de Deny Fady, Sophie Ayache et Astrid Labory, 16/10/2005*

Préambule : Cette table ronde était organisée par l'Association de Promotion du Trait Comtois et les Haras nationaux, et présidée par Jean-Louis Cannelle, Président de l'APTC.

Albert JEANNIN, maire de Levier, remercie les participants et présente le musée relais du Cheval Comtois

Jean-Louis CANNELLE, remercie tous les partenaires, les co-organisateur et les intervenants de cette table ronde, qui pour certains, ont fait plus de 1000 km pour venir à Levier.

Il donne le cadre et les objectifs de cette réunion :

Dans un cadre d'une gestion durable de la forêt et en favorisant la création ou le maintien d'emplois, il faut mieux connaître les conditions qui limitent ou favorisent :

- l'utilisation du cheval en forêt,
- la création d'activités économiques viables et pérennes,
- la création d'emplois directs ou indirects liés à cette activité,

et établir et diffuser un document de synthèse des débats.

Il présente ensuite les différents intervenants qui vont nous parler de leurs expériences et des enseignements (si possible généralisables) qu'ils ont tirés de celles-ci.

Franck GAULARD entrepreneur de travaux forestiers et agricoles.

Après diverses expériences, positives ou négatives, constate que :

- Les prestations complètes (bûcheronnage, éventuellement sous traité, et débardage) sont plus rémunératrices que le débardage seul,
- Les interventions de gestion forestière intégrée permettent de rémunérer convenablement tous les intervenants, par exemple, il propose des prestations de construction de bâtiments (surtout agricoles), à partir de bois exploités sur place, sciés avec une scie mobile et montés par des charpentiers participants au projet. Cette méthode permet de valoriser le bois en proposant un produit fini, et donc de rémunérer tous les acteurs en proposant des bâtiments à un coût compétitif (système gagnant gagnant),
- La réussite des entreprises de débardage en traction animale est très liée aux volontés politiques des donneurs d'ordre, de favoriser cette activité.

Frank utilise la grille Schirmeck (Alsace) de calcul du coût d'intervention. Cette grille affecte à un tarif de base (calculé pour une traîne de 50m, 0,3 m3 de moyenne, terrain plat), des coefficients correcteurs qui tiennent compte des difficultés propres au chantier (pente, orientation des grumes, tailles...). Cette grille, transférable sur d'autres territoires, lui semble un bon système pour calculer au plus juste des coûts d'intervention, en particulier, pour des débardeurs débutants.

Florent DALOZ, entrepreneur de travaux forestiers. Pour lui la viabilité des interventions en traction animale se situe surtout sur le créneau environnemental, notamment dans les travaux de rivière et dans les parcs nationaux. Dans ce créneau, le cheval se trouve mis en concurrence avec soit des interventions manuelles (il est alors beaucoup plus rapide) soit des interventions avec gros engins de travaux publics (il est alors beaucoup plus respectueux du site). Un autre créneau est celui

de l'accueil du public en forêt périurbaine.

Ces interventions se font à des tarifs qui sont bien différents des tarifs forestiers habituels (où du fait du subventionnement du matériel et de la concurrence des bois importés, les prix sont cassés).

Ces interventions nécessitent une haute technicité (interventions dangereuses) et un très grand respect des sites (souvent sensibles). Son tarif d'intervention se situe autour de 300 à 400 €/jour/homme/cheval.

Pour lui, la réussite des entreprises est liée à la qualité de la formation, qui ne peut se faire exclusivement dans des centres de formation français, mais doit être complétée par des stages longs chez les professionnels.

Il regrette le faible nombre de débardeurs de qualité, ce qui ne permet pas de travailler à plusieurs quand les interventions le demande.

Il reconnaît qu'il faut une réelle volonté politique pour faire dans le " durable ".

Gilles MARTY, Débardeur/agriculteur en région parisienne (50 km de Paris), près de Rambouillet en vallée de Chevreuse.

Il travaille sur des sites (forêts, parcs) qui subissent une forte fréquentation du public.

Pour lui le métier de débardeur à cheval est avant tout un métier " du bois " et non un métier " du cheval ", c'est à dire qu'il faut être avant tout un forestier avant d'être un meneur.

Les chantiers où il a perdu de l'argent :

- le bois de trituration
- le travail derrière une abatteuse

Les chantiers qui ont plutôt marché :

- les coupes médiatiques (parcs publics)
- les interventions en zone fragile (financement du conseil général de l'Essonne)
- les interventions dans les parcs des châteaux après la tempête.

Ses critères de réussite sont :

- Très bon niveau de formation
- Prix d'intervention basés sur les prix des ouvriers de l'ONF de 31€(HT)/heure ou 240€/jour/homme cheval.
- Des interventions qui mixte le cheval et les engins forestiers (comme en Belgique).
- Avoir le soutien politique d'un agent forestier et une interlocutrice au Conseil Général qui sont favorables à ce mode d'exploitation
- Avoir un statut et une exploitation agricole qui prend en charge, à faibles coûts, l'entretien du cheval (foin, grain, pâture...) et la couverture sociale de base.

Marc GUILLAUME, débardeur professionnel, Membre du Comité Européen des Chevaux de Débardage, Belgique :

En Belgique, en 2005, il y a une centaine de débardeurs et 200 chevaux environ au bois. Mais cette activité est très concentrée dans seulement 2 régions forestières : la province du Luxembourg et la région Wallone.

En Belgique les bois sont exploités jusqu'à 5 cm (fin bout) par des chantiers de découpe automatisés qui traitent 200m3/jour. Ces bois coupés à différentes longueurs en fonction des besoins servent à fabriquer des poteaux téléphoniques, des glissières de sécurité, des tuteurs... Seuls, les déchets vont en trituration, ce qui permet de valoriser au mieux les bois exploités.

En Belgique, la Division Nature et Forêt (équivalent de l'ONF en France) oblige les propriétaires à réaliser l'exploitation par les chevaux en 1ère, 2ème et 3ème éclaircie. C'est notamment la

sylviculture qui nécessite du sélectif dans les plantations à très forte densité (3300 tiges/ha). Les débardeurs travaillent généralement à 2 ou 3 meneurs et un tracteur. Les chevaux font le débusquage (traînes inférieures à 50 m), empilent sur " traverses " (ou " sous-traits "), le tracteur reprend les traînes au treuil ou à la pince hydraulique jusqu'à la place de dépôt.

Marc Guillaume travaille de 8h à 17h avec 2 poses de 30 min (soit 8h/jour !).

Il travaille à 150 €/jour/homme cheval, dont 50€ pour le cheval et 100€ pour le meneur.

Lui même est propriétaire de 2 chevaux, qu'il loue à 2 meneurs (50 €/cheval/jour) qui travaillent avec lui, ces 2 meneurs touchent 150 €/jour, il leur reste donc 100 €/jour en salaire.

Pour les chantiers qui vont bien, le rendement moyen est de 20 à 30 m³/jour pour les petits bois (à 0,2 m³) et jusqu'à 40 m³/jour (0,3 m³ de moyenne).

Il travaille pour un marchand de bois qui a une chaîne de découpe automatisée et qui trie les bois en fonction des commandes.

A titre d'exemple en terme de production de petit bois, la société française EDF va chercher ses poteaux en Belgique !

Les critères de réussite :

- Association cheval-tracteur
- Longueur de traînes inférieures à 50 m
- Travail en équipe pour avoir un cubage conséquent par jour (au moins un camion de 35 à 40 m³).
- Valorisation maximum des bois qui permet une rémunération correcte
- Réglementation belge qui permet au cheval et son meneur d'intervenir en 1ère, 2ème et 3ème éclaircie

Jean-Louis CANNELLE laisse la parole aux donneurs d'ordre présents dans la salle pour qu'ils donnent leurs sentiments sur l'activité.

Pierre JOLY, agent forestier de l'ONF du Jura.

Il fait intervenir un débardeur à cheval (Daniel PUJOL) depuis 4 ans dans les travaux forestiers de son secteur, notamment dans la gestion des massifs de la FNPHF (Fondation National pour la protection de l'Habitat Français) qui représentent 55ha.

Les contraintes de ces massifs sont multiples :

- peuplements à forte densité,
- peuplements irréguliers (à forte régénération naturelle),
- forte pente,
- faible portance.

Avec pour objectif de rendre un biotope intéressant pour la gelinotte des bois.

Il évoque par ailleurs, le problème de l'exploitation mécanisée qui a du mal à s'en sortir, soumis à concurrence. Il ne connaît pas de volonté politique particulière pour favoriser le débardage à traction animale. Le problème des prix se pose.

Sandra PEROUX, CRPF Franche-Comté

Sandra représente la propriété forestière, pas les donneurs d'ordre. Le Centre Régional de la Propriété Forestière a uniquement une mission de conseil auprès des propriétaires sur la gestion sylvicole (il n'établit pas les plans d'aménagements).

En Franche-Comté, il y a 150 000 propriétaires pour 300 000 hectares de forêt privée, ce qui met la moyenne à 2 hectares de propriété forestière. Un atout qui devrait être favorable à l'intervention des chevaux.

De plus, le problème du tassement du sol doit être pris en compte dans la gestion durable des forêts.

Or ce mode de débardage est très peu développé, pourquoi ?

Il lui semble qu'il y a un manque de communication entre les acteurs, (par exemple : difficulté de trouver une liste des débardeurs potentiels), le CRPF pourrait aussi distribuer des informations pour vulgariser l'activité et faire connaître les débardeurs.

Ceux qui parviennent à faire appel à des débardeurs et leurs chevaux sont généralement des passionnés.

Les petits propriétaires sont demandeur d'entreprises intégrées qui réalisent la gestion, la coupe et l'exploitation (et la vente du bois) pour n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Sandra PEROUX précise que dans Natura 2000, une aide est prévue pour le surcoût de la méthode de débardage à traction animale. Après vérification auprès de Natura 2000, un financement pour les méthodes alternatives (hélicoptère, câble, traction animale) de débardage était effectivement prévu. Cependant la circulaire du 24 décembre 2004 a supprimé toutes aides financières à ce dispositif.

Il existe aussi, dans les nouvelles mesures (mesure H) de l'arrêté rhône-alpin, un moyen de financer le débardage à traction animale dans le contournement des zones sensibles (site Natura 2000 ou pas). C'est un cas particulier non applicable systématiquement.

Jean François COTTRANT, Délégué national traits et ânes aux Haras Nationaux.

En France, il se débarde 34,5 millions de m³/an dont 50 000 m³ au cheval, soit 0,15% du volume total.

50 débardeurs sont recensés en France, soit environ 12 équivalents temps/plein. Ce chiffre n'a pas évolué depuis 1994, malgré l'arrêt d'activité de 80 % des débardeurs recensés à cette époque.

C'est une profession peu structurée.

Il y a donc un fort potentiel de développement de la filière.

Si l'on simule ce développement, en fixant un rayon d'action de 50 km, on obtient 1 débardeur par département, soit en théorie 90 débardeurs.

Pour une activité à 3000 m³ de bois sorti/an en moyenne (pour un débardeur travaillant avec 3 chevaux), on obtient 270 000 m³/an soit 0,8 % de la production globale, ce qui semble raisonnable (5 à 6 fois plus que la production actuelle).

Pour mémoire, la production de bois de chauffage est de 6 millions de m³/an.

Peut-on trouver des niches pour valoriser le bois qui part actuellement à faible prix en trituration ?

On sait par ailleurs que pour une longueur de traîne inférieure à 50 m et des bois jusqu'à 0,6 m³, le cheval est plus rentable que la machine.

Aides financières:

Il existe des outils de financement pour aider la traction animale. Il faut les connaître, et savoir où les chercher, comment les obtenir, et sous quelles conditions.

Il faudrait arriver à recenser toutes les aides possibles pour encourager les entreprises de traction animale.

Le SERFOB (Service Régional Forêt Bois) par exemple, apporte une aide à l'investissement. Le Contrat Plan Etat Région peut aussi apporter des aides, sous quelle forme ?

M. COTTRANT pense qu'il manque un représentant au ministère de l'environnement pour arriver à intégrer ces méthodes dans les textes de loi.

Les pistes de développement qu'il suggère :

- Centraliser les aides, l'idéal serait d'avoir un organisme régional unique.
- Informer la filière forestière (par exemple : la CUMACOFOR a fait des études en 1992-1993 et n'a jamais diffusé ses résultats), autre diffuseur potentiel d'informations : l'AFOCEL)
- Informer les décideurs institutionnels
- Faire de la promotion auprès des propriétaires et du public

- Rassembler et diffuser les informations techniques collectées
- Former des professionnels compétents dans le domaine forestier et hippologique
- Sélectionner et dresser des chevaux pour cette activité.

REMARQUES DU PUBLIC

Marc GUILLAUME nous fait part de son sentiment en disant : « En France, vous avez du mal à vendre votre petit bois, parce que nous ne le valorisez pas ».

Adrien CATIN, président de l'association du cheval Franche Montagne (Suisse) nous fait part qu'en Suisse, des débardeurs sont formés pour ça. Un broyeur est sur place pour traiter le produit en limitant le transport de celui-ci.

Frank GAULARD a des contrats bois énergie avec des communes de l'Ariège, ce qui permet de capitaliser le bois communal.

Florent DALOZ travaille également pour cette filière dans l'Ain.

Le bois énergie commence à entrer dans les mœurs et se développe de plus en plus. Il faut que la traction animale trouve sa place dans cette approche.

Sachant que le bois énergie est évalué à la tonne, il faut trouver un accord sur un mode et un montant de rémunération acceptable pour le débardeur à cheval.

Jean-Louis CANNELLE *conclu en récapitulant les idées importantes à retenir de ce débat.*

« L'avenir de cette activité et des entreprises se voient dans :

- Le mariage et la complémentarité du cheval à la mécanique
- En faisant preuve de professionnalisme (améliorer les formations)
- Par une volonté et un engagement politique
- Par une reconnaissance sociale des entrepreneurs (en terme de statut)
- En rendant cette activité rémunératrice à sa juste valeur
- En apprenant aux entreprises à mieux se vendre par rapport à leurs prestations
- En mettant en place un système de diffusion d'informations notamment auprès de la filière forestière ».

Jean Louis Cannelle précise que pour l'instant, certains débardeurs sont regroupés au sein de l'Association Nationale des Débardeurs en Traction Animale, son président Francis Dopff s'excuse de ne pas être présent.

Il serait, à son avis, plus judicieux aujourd'hui que les débardeurs créent une section spécialisée au sein même du Syndicat National des Cochers Professionnels. Celui-ci ayant ouvert ses statuts aux utilisateurs d'animaux de trait attelés et bâtés en 2004. Le Syndicat des Cochers est reconnu par le Ministère de l'Agriculture et siège à la Commission Nationale Paritaire, ce qui paraît important par rapport à la formation et à la reconnaissance d'un métier.

Cette finale de débardage et cette table ronde doivent être une action structurante à répéter annuellement dans un objectif de professionnalisation de l'activité et de médiatisation auprès de la filière forestière et des pouvoirs publics.
